

parc  
naturel  
régional des  
**Baronnies**  
Provençales



# **SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE COMMANDE**

**Aménagement d'un espace « bien-être »  
au sein des Offices de Tourisme Relais du Parc**



# DISPOSITIONS GÉNÉRALES

## I. CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Labellisé depuis début 2015, le Parc naturel régional des Baronnies provençales est reconnu en tant que destination touristique. La stratégie de développement touristique du Parc de « *développer et promouvoir un tourisme durable et de qualité qui s'inscrit dans le paysage et l'art de vivre le territoire* », s'appuie plus particulièrement sur les filières plantes/bien-être, produits du terroir, qualité du ciel nocturne et sports de nature.

A ce titre, quinze Offices de Tourisme/Bureaux d'accueil touristique des Baronnies provençales ont été identifiés en tant que « relais du Parc » ayant pour vocation d'être vitrines du territoire où sont mis en valeur les patrimoines, paysages et terroirs. Cette démarche de « relais du Parc » est novatrice et expérimentale au sein du réseau des Parcs naturels régionaux.

Conformément aux orientations retenues au titre du programme Espace valléen « *Faire destination 2015-2020* » et afin de promouvoir la destination « Baronnies provençales » et plus particulièrement la filière « Plantes et bien-être », le Parc souhaite aménager quinze Offices de Tourisme/Bureaux d'accueil touristique des Baronnies provençales « Relais du Parc » d'un espace bien-être permettant la dégustation des infusions des Baronnies provençales. Le budget alloué pour cette opération est de 41 000 € HT.

### ■ Territoire concerné

Le territoire du Parc naturel régional des Baronnies provençales est composé de 98 communes réparties sur les départements de la Drôme (région Auvergne-Rhône-Alpes) et des Hautes-Alpes (région Sud Provence-Alpes- Côte d'Azur), et de sept villes-portes : Dieulefit, Grignan, Montélimar, Sisteron, Valréas, Vaison-la-Romaine et Veynes.

*Localisation des Offices de Tourisme / Bureaux d'accueil touristique "relais du Parc" concernés par la consultation :*

Buis-les-Baronnies (26), Dieulefit (26), Grignan (26), Laragne (05), Montbrun-les-Bains (26), Montélimar (26), Nyons (26), Opière (05), Rosans (05), Séderon (26), Serres (05), Sisteron (04), Vaison-la-Romaine (84), Valréas (84), et Veynes (05).

### ■ Objectifs

- Poursuivre la démarche initiée afin de positionner la destination sur la thématique « bien-être en plantes » comme territoire de référence ;
- Aménagement mobilier d'un espace « bien-être » au sein des 15 Offices de Tourisme Relais du Parc.

## II. MAITRE D'OUVRAGE ET PROPRIETE DES DONNÉES

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales  
45, Chemin des randonneurs  
26 510 SAHUNE

Tel : 04.75.26.79.05  
Fax : 04.75.26.79.09

[smbp@baronnies-provencales.fr](mailto:smbp@baronnies-provencales.fr)  
Site : [www.baronnies-provencales.fr](http://www.baronnies-provencales.fr)

Contact projet : Amélie FROIDEVAUX, Chargée de mission Tourisme et Activités de Pleine Nature  
[afroidevaux@baronnies-provencales.fr](mailto:afroidevaux@baronnies-provencales.fr)



# CONTENU DE LA MISSION CONFIEE AU PRESTATAIRE

## III. DESCRIPTION DE LA MISSION

### Objet de la prestation

Lancement d'une consultation en vue de la réalisation :

1. D'un support adapté permettant l'**habillage des fontaines** à eau chaude/distributeurs de tisanes en libre-service installés dans les Offices de Tourisme/Bureaux d'accueil touristique.

Il s'agit d'un mobilier fonctionnel qui vient se fixer à la fontaine permettant :

- Un **rangement des tisanes** (cf. 7 casiers à clapets dans schéma ci-dessous avec inscription des 7 plantes et de leurs propriétés - Fichiers sources des plantes fournis)
- Un rangement **des gobelets** (porte-gobelet à intégrer sur partie gauche de la fontaine dans schéma ci-dessous)
- La mise en place de **poubelles** (en option à intégrer sur partie gauche de la fontaine dans schéma ci-dessous)
- D'un revêtement spécifique contre les traces d'eau sous forme de **tablette** (permettant de poser sa tisane)

Afin de caractériser la fontaine, y ajouter en haut en support de présentation intitulé "Infusettes des Baronnie provençales" écrit en lettres majuscules avec contours.



Photo d'une fontaine à eau chaude



Schéma du support permettant l'habillage de la fontaine

## Caractéristiques techniques d'une fontaine à eau chaude

Poids : 25 kg

Dimensions : H 111 cm \* L 32,5 cm \* p 34,5 cm

- de **manges-debout** et de **petites tables basses avec deux fauteuils/sièges logotés Parc** permettant la dégustation de tisanes sur place.

Les mobiliers souhaités devront pouvoir s'insérer sans visserie ni colle et veiller à garantir :

- Solidité ;
- Facilité d'entretien ;
- Conformité aux normes de sécurité ;
- Esthétique.

### Livraison de la prestation

Le prestataire proposera un tarif forfaitaire pour chacune des deux options de livraison suivantes :

Option 1 : Livraison de l'ensemble des mobiliers au siège du Parc (soit 15 habillages + 5 manges-debout et 9 petites tables basses avec deux fauteuils/sièges).

Option 2 : Livraison sur sites

- Office de Tourisme - **Buis-les-Baronnies** (26) : un habillage + petite table basse avec deux fauteuils/sièges
- Office de Tourisme - **Dieulefit** (26) : un habillage + mange-debout
- Siège du Parc - **Sahune** (26) : un habillage
- Office de Tourisme - **Laragne** (05) : un habillage + petite table basse avec deux fauteuils/sièges
- Office de Tourisme - **Montbrun-les-Bains** (26) : un habillage + petite table basse avec deux fauteuils/sièges
- Office de Tourisme - **Montélimar** (26) : un habillage + petite table basse avec deux fauteuils/sièges
- Office de Tourisme - **Nyons** (26) : un habillage + petite table basse avec deux fauteuils/sièges
- Office de Tourisme - **Orpierre** (05) : un habillage + petite table basse avec deux fauteuils/sièges
- Office de Tourisme - **Rosans** (05) : un habillage + mange-debout
- Office de Tourisme - **Séderon** (26) : un habillage + mange-debout
- Office de Tourisme - **Serres** (05) : un habillage + petite table basse avec deux fauteuils/sièges
- Office de Tourisme - **Sisteron** (04) : un habillage + petite table basse avec deux fauteuils/sièges
- Office de Tourisme - **Vaison-la-Romaine** (84) : un habillage + mange-debout
- Office de Tourisme - **Valréas** (84) : un habillage + mange-debout
- Office de Tourisme - Veynes (05) : un habillage + petite table basse avec deux fauteuils/sièges

### Garantie, maintenance et assistance

Le candidat précisera les durées de garantie assurées pour l'ensemble des mobiliers et notamment :

- Garantie de l'ensemble des mobiliers, contre tout vice, défaut de mesure ou erreur, qu'ils soient visibles ou cachés ;
- Garantie de la durabilité des dispositifs d'assemblage des mobiliers.

## **Calendrier prévisionnel**

Choix du prestataire : 29 mai 2018

Bon de commande : 5 juin 2018

Livraison des mobiliers : Au plus tard le 5 septembre 2018

## **Annexes : documents fournis au prestataire**

- Charte d'utilisation du logotype et du positionnement des Parc naturels régionaux de France
- Grille couleurs site Web 2015 - Parc naturel régional des Baronnies provençales
- Charte graphique - cahier des normes 2015 - Parc naturel régional des Baronnies provençales
- Fichiers sources des 7 plantes et de leurs propriétés



# MODALITES ADMINISTRATIVES

## I. MODALITES DE LA CONSULTATION

### Forme de la consultation

Le dossier de consultation se compose du présent cahier des spécifications techniques de commande.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détail au dossier de spécifications techniques au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Cette disposition reste valable dans le cas où cette date serait reportée. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

### Durée d'exécution

La prestation débutera à compter de la date de notification de la commande et devra être achevée au plus tard le 5 septembre 2018.

L'achèvement de la prestation sera constaté par la réception des mobiliers.

### Critères de sélection

1. Valeur technique à partir du mémoire technique et des caractéristiques des mobiliers proposés : 60 %
2. Prix des prestations : 40 %

Les critères de choix de l'offre la mieux disante sont, par ordre de priorité décroissant (et avec la note correspondante), les suivants :

1. La **valeur technique** est en premier lieu notée sur 20 points puis il est appliqué la formule : (note obtenue sur 20) x pondération. La valeur technique sera appréciée à partir des éléments contenus dans le mémoire technique demandé, en fonction des sous-critères suivants :
  - Qualité des matériaux utilisés pour les mobiliers et solidité du mobilier au regard des techniques d'assemblage du mobilier, noté sur 6 points ;
  - Esthétique des mobiliers proposés, noté sur 6 points ;
  - Délai de réalisation des mobiliers sur lequel s'engage le candidat, noté sur 4 points ;
  - Mémoire technique décrivant les références, l'organisation générale et les moyens mis en œuvre, noté sur 4 points.
2. Le **prix des prestations** sera apprécié après analyse des éléments suivants et noté sur 20 points :
  - Sous critère 1 : Habillage des fontaines à eau chaude noté sur 8 points,
  - Sous critère 2 : Prix d'un mange debout noté sur 4 points,
  - Sous critère 3 : Prix d'une table basse assortie de deux sièges, noté sur 8 points.

Les notes des sous critères sont calculées en considérant la formule suivante :

(Prix le plus bas/prix de l'offre) \*20 points

La note finale du critère prix sera calculée avec la formule : (note obtenue sur 20) x pondération.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les deux premiers candidats à l'issue de l'analyse des offres reçues. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

## Sous-traitance

Il est indiqué aux candidats qu'ils peuvent, selon la législation en vigueur, recourir à la sous-traitance. Le titulaire est habilité à sous-traiter une partie de la mission sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitant par le maître de l'ouvrage et de l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant.

## Profil du prestataire, qualités requises

Le prestataire retenu devra avoir un profil et des références en conception et fabrication de mobiliers de préférence à base de matières premières de haute qualité environnementale.

---

## II. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

### Documents à produire

Chaque candidat aura à produire les documents suivants dans son offre :

- Un bordereau des prix unitaires renseignés,
- Un mémoire technique intégrant le descriptif des matériaux et fournitures proposés,
- Les références du prestataire dans ce domaine,
- Un devis détaillé selon les quantités précisées ci-dessus.

*Le prestataire prendra en compte des objectifs de développement durable et mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose pour y parvenir. Il veillera particulièrement au respect de ces objectifs au travers des consommables qui devront dans la mesure du possible se conformer à une norme de type Ecolabel.*

Le mémoire technique sera détaillé, c'est-à-dire qu'il comprendra :

- La liste des éléments mobiliers ;
- La qualité des matériaux utilisés et des dispositifs d'assemblage des mobiliers ;
- La liste des options (*poubelles insérées sur la partie gauche en bas de la fontaine*) ;
- Les dimensions, matériaux et coloris des produits ;
- Les conditions de garantie, de maintenance et assistance ;
- Les détails et conditions de livraison (avec un tarif forfaitaire pour chacune des options précisées ci-dessus).

### Dépôt des offres

Les offres sont acheminées sous la seule responsabilité des candidats, le maître de l'ouvrage ne pouvant être tenu pour responsable du dépassement de la date fixée pour la remise de la proposition.

### Date limite de réception des offres

Les offres devront être remises avant le : **lundi 28 mai 2018 à 17h.**

- Sous pli cacheté contre récépissé à l'accueil du Parc,



- Envoyées par voie postale avec accusé de réception à :  
*Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales*  
*45, Chemin des randonneurs - 26 510 SAHUNE*

Les propositions par voie électronique sont possibles à [smbp@baronnies-provencales.fr](mailto:smbp@baronnies-provencales.fr), sous réserve de l'usage d'un accusé de lecture. Le pli ou l'enveloppe portera la mention : "*Aménagement espace fontaines OT relais du Parc*".

---

### III. CLAUSES FINANCIERES

#### **Modalités de paiement**

Les factures seront établies sur la base du bordereau des prix remis avec l'offre.

Un acompte de 10% à la signature de la commande pourra être sollicité par le prestataire.

Le solde sera réglé à la livraison.

#### **Délai de paiement**

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception par le « Maître d'Ouvrage » de la facture signée par le prestataire, accompagnée d'un RIB. Le paiement sera effectué par mandat administratif (virement sur le compte du prestataire).

---

### IV. DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION

Le 3 mai 2018

